Rencontres Bocages et Haies 40 ans du CAUE 58

Alterre Bourgogne-Franche-Comté
Agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable

LEGTA de Challuy 14 novembre 2019



Identité statutaire

- Agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable
- Association loi 1901
- Crée en 2006 à la suite de l'OREB (1994)
- Depuis 2017 sur la Bourgogne-Franche-Comté
- Volonté du Conseil régional, de la DREAL et de l'ADEME
- Equipe de 13 personnes (+ qq stagiaires M2)



RECION BOURCOCNE FRANCHE COMTE







Un réseau de **savoir-faire**et de **compétences**au service des territoires

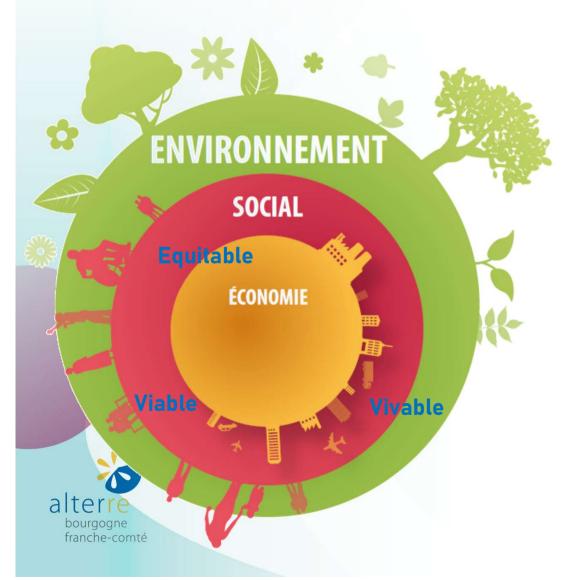


www.rare.fr

..... Les agences



Le projet associatif d'Alterre



Notre Vision

Engager la transition socioécologique qui doit être :

- économiquement efficace
- socialement équitable
- écologiquement tolérable

Passer de l'environnement au développement soutenable :

- Le social doit être un objectif
- L'économie un moyen
- L'environnement une condition

RECION BOURCOCNE FRANCHE COMTE





Le projet associatif d'Alterre

Notre Ambition

« Contribuer à une transformation qualitative des relations entre les hommes, et entre les hommes et leur environnement, vers un développement soutenable des territoires de BFC »

Nos objectifs

- 1. Améliorer la connaissance et faire prendre conscience pour construire une culture commune du DD en informant et en sensibilisant
- 2. Favoriser la mise en œuvre de la transition socio-écologique en accompagnant
- 3. Détecter et comprendre les enjeux de demain en défrichant et en innovant



REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE





Le projet associatif d'Alterre

Nos engagements

- 1. Favoriser le dialogue partenarial en adoptant des démarches de co-construction avec les acteurs du territoire
 - 2. Fournir des informations fiables et impartiales
 - 3. Travailler dans le sens d'une transmission entre les acteurs institutionnels et les acteurs de terrain
 - 4. Assurer une transversalité dans l'étendue des sujets traités









Fonctions et thématiques

Nos fonctions:

- Observation des enjeux de DD
- Appui à l'animation régionale à la transition socio-écologique des territoires de BFC
- Prospectives et innovation pour anticiper les défis sociétaux

Les thématiques traitées :

- Biodiversité (Animation du Réseau Bocag'Haies de BFC, ORB, SRB, SE, SfN...)
- Energie et GES
- Changement climatique
- Déchets
- Ressource en eau
- Santé-environnement
- Ecologie territoriale (flux matières et d'énergie)
- Territoires en démarche DD
- Vision systémique (holistique) des enjeux
- Approche transversale et croisée des thématiques

alterre bourgogne franche-comté

REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE





Rencontres Bocages et Haies 40 ans du CAUE 58

LEGTA de Challuy - 14 novembre 2019

La haie et le bocage







REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE







Points abordés

❖ DE OUOI PARLE-T-ON ?

- Eléments de définitions
- Etat des lieux et évolution en Europe, en France et en Bourgogne-Franche-Comté
- Les raisons de la régression des haies

❖ POUROUOI S'INTERESSER A LA HAIE ET AU BOCAGE?

- La biodiversité à la base des services écosystémiques
- Les services rendus par la haie et le bocage
 - > Zoom sur la séquestration de carbone
 - > Zoom sur les avantages agricoles

COMMENT MAINTENIR VOIRE RESTAURER CE PATRIMOINE / CE CAPITAL?

- Les outils réglementaires et contractuels
- Donner envie de préserver et restaurer

❖ CONCLUSION









Définitions

Les grands types de haies

- La Haie: infrastructure végétale constituée d'arbres et d'arbustes disposés en bordure de chemins, routes, cours d'eau, prairies et cultures, d'une longueur d'au moins 25 mètres
 - Artificielles : façonnées pour les usages de l'Homme
 - Naturelles : reliquats de forêts défrichées ou par colonisation spontanée des végétaux (herbes, arbustes puis arbres).
 - Haie complète se compose de 3 strates : herbacée, arbustive et arborescente

Haies basses « au carré » (hauteur = 1,2 à 1,5 m) sans arbres / 100 ml





Haies basses arborées comprenant 1 à 5 arbres / 100 ml





Ripisylve



Haies arbustives (hauteur = 3 à 5 m) sans ou avec 1 à 2 arbres / 100 ml





Haies boisées comprenant plus de 5 arbres / 100 ml

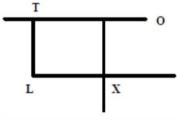


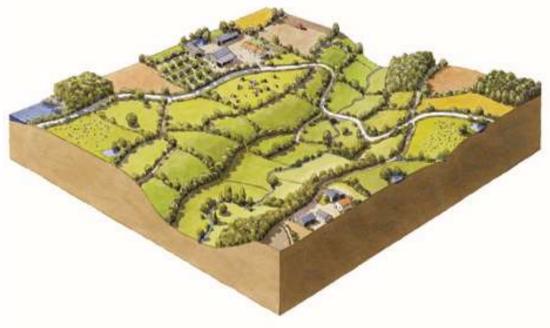




Définitions

- Le Bocage : paysage (ou écocomplexe) composé d'une mosaïque d'habitats (haies, prairies, cultures, mares, fossés, bosquets, bois, desserte agricole et chemin rural)
 - ⇒ Réseau de structures linéaires composées de végétaux ligneux (haies, arbres, arbustes, arbrisseaux, arbres alignés...)
 - ⇒ Qualité d'un bocage (peut se mesurer par l'étude de sa structure) : IPERBOC (Indice du Potentiel Ecologique des Réseaux BOCagers, Notteghem, 2017)
 - Nombre de mètre linéaire par hectare (ml/ha)
 - ☐ Présence de haie basse et haute et d'arbres
 - Type de connexion entre les haies (0, T, L, X)



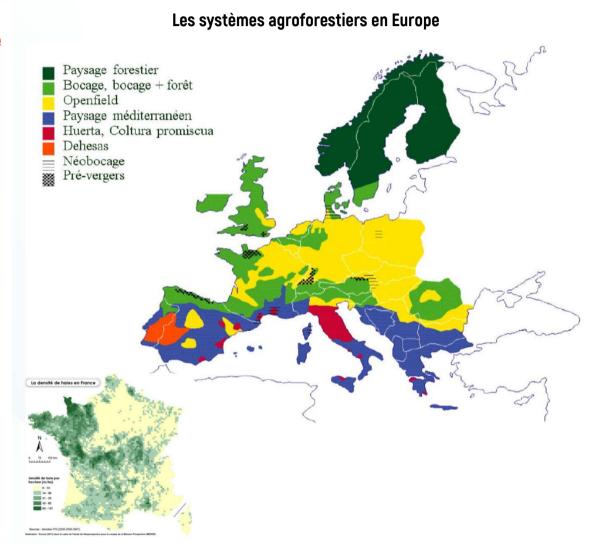






Etat des lieux en Europe et en France

- Le paysan a introduit l'arbre champêtre dans son système de production au fil des siècles (dès l'Age du Fer / 1000 avant JC), avec un objectif de :
 - diversification alimentaire (olivier, pommier, châtaignier...)
 - > Protection des sols, cultures et animaux
- Cela a donné différents systèmes agroforestiers : bocage, prés-vergers, châtaigneraie, oliveraie...
- Les paysages bocagers sont presque exclusivement européens
- Le bocage français :
 - **2ème bocage européen** après celui des îles britanniques
 - S'étend du Massif armoricain (Bretagne et Normandie), à la région Poitou Charentes, au massif central pour se terminer en Bourgogne-Franche-Comté

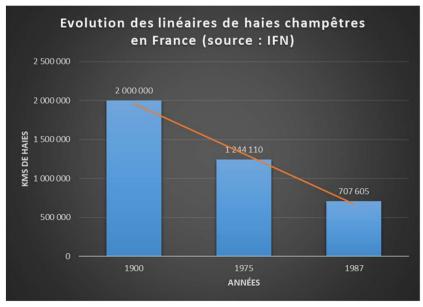




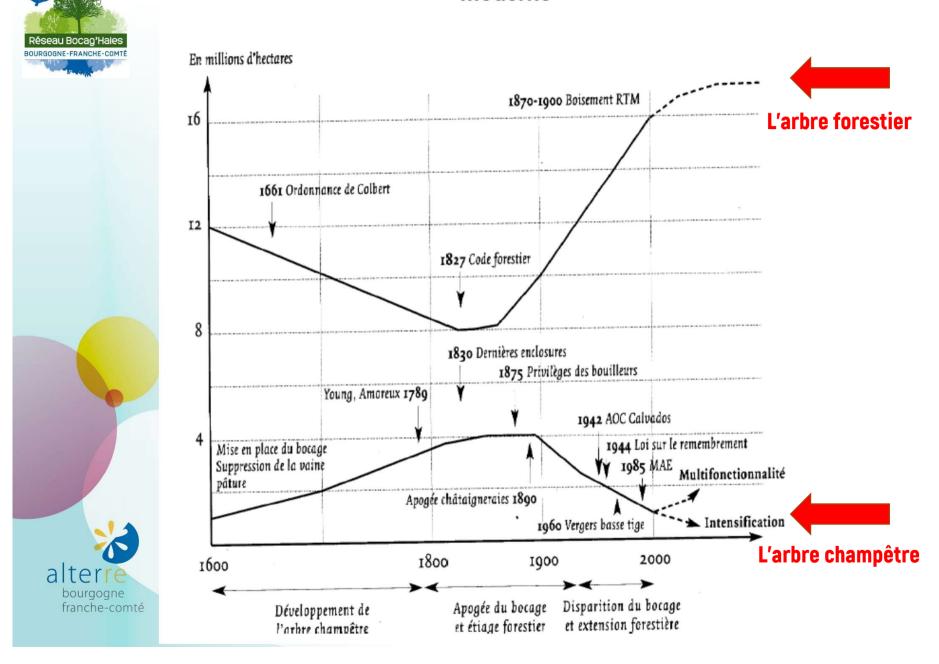
Etat des lieux en Europe et en France

- L'arbre a progressivement conquis l'espace agricole européen
 - ⇒ De quelques millions d'hectares au temps des romains
 - ⇒ À environ 25 millions d'hectares au 17ème siècle
 - ⇒ Pour atteindre à son apogée au milieu du 20ème siècle avec près de 60 millions d'hectares
- ❖ Puis il a fortement régressé à partir du milieu du 20ème siècle notamment en France
 - ⇒ 67% du linéaire de haies (- 1,3 millions de kms) a disparu entre 1900 et 1990
 - ⇒ Perte annuelle d'environ 45 000 km de haie entre 1975 et 1987 (source : IFN)





Annexe 2 : L'arbre champêtre et l'arbre forestier dans l'histoire moderne





Un paysage qui a évolué au fil des siècles

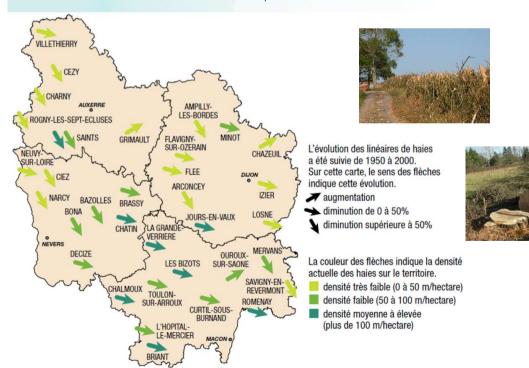
- Les haies sont présentes depuis le Moyen Âge favorisées par les défrichements (monastères...)
 - En bordure de forêt, elles empêchaient les animaux d'accéder aux parcelles cultivées
 - En fond de vallons, elles séparaient les prairies des cultures
 - Elles étaient également implantées le long des chemins
 - ⇒ Il s'agissait **principalement de haies sèches**, c'est-à-dire constituées de bois morts
- Les bocages se structurent à partir de la fin du 18ème siècle en raison de :
 - l'abandon des droits d'usage en forêt qui ne permet plus d'amener le bétail en forêt et qui favorisent la transformation de terres cultivées en prairies
 - l'amélioration des techniques culturales qui libère des terres pour le pâturage, ce qui implique de clôturer les parcelles
 - La redistribution des terres suite à la Révolution française qui implique de clore les parcelles pour affirmer les propriétés privées
 - ⇒ Les haies se végétalisent progressivement et se transforment en haies vives
- Les bocages sont à leur apogée durant la première moitié du 20ème siècle

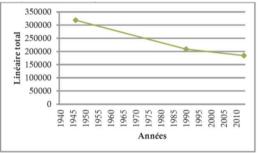




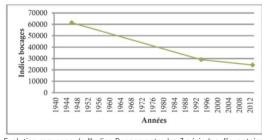
Un paysage qui recul depuis 60 ans

- Les bocages régressent (en quantité et qualité) considérablement à partir de la seconde guerre mondiale
 - 42% de linéaire de haies au cours de la période 1940-2013 soit au moins 30 000 kms arasés (hors linéaire de haie arbustive non productive) mais un ralentissement ces 20 dernières années par rapport à période 1940-1998
 - Indice Bocage : 60% (indice de qualité écologique) sur la même période :
 - Fragmentation de la trame bocagère (connexions)
 - Simplification de la structure et de la composition des haies (haies basses)
 - > Très faible remplacement des arbres isolés





Evolution moyenne du linéaire total de haies entre les 3 périodes d'inventaire



Evolution moyenne de l'Indice Bocage entre les 3 périodes d'inventaire

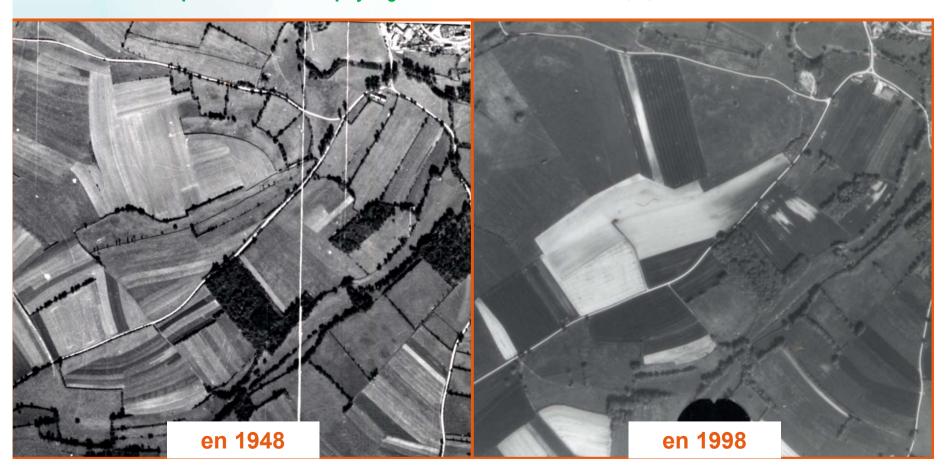
Etude d'observation de l'évolution des bocages en Bourgogne réalisée à partir d'un échantillon, de 34 sites représentatifs (Alterre BFC, 2013)



Un paysage qui recul depuis 60 ans

En 2002, 68 % des communes bourguignonnes avaient remembré l'équivalent de 55 % de leur SAU (soit environ 1 million d'ha)

Exemple : Evolution du paysage sur la commune de Flée (21) : - 40% de linéaire





Les raisons de la régression de la haie et du bocage

Des raisons liées aux politiques publiques

- **Agricoles** (PAC et lois d'orientations agricoles, plus d'obligation d'entretien des haies dans les baux ruraux) entraînant un regroupement du parcellaire et une simplification des modes de cultures
- d'aménagement du territoire et d'urbanisation entraînant une diminution et une fragmentation de l'espace rural (étalement urbain, création de routes et voies ferrées
- ⇒ Perte des modes d'utilisation traditionnels de l'espace
- ⇒ Uniformisation du paysage

Des raisons économiques :

 Recherche de la productivité et de la rentabilité (ce qui est normal au regard du consentement à paye des consommateurs qui est en baisse et qui préfèrent consacrer une partie de leur revenu à d'autres postes que l'alimentation)

- Faible coût de l'énergie fossile
- Disponibilité et coût de la main d'œuvre
- ⇒ Perte de l'intérêt économique de la haie
- On passe des fermes familiales aux exploitations agricoles

Des raisons techniques: mécanisation pour accélération des tâches, augmentation de la taille du matériel...

Des raisons culturels : image négative de la haie car connote un âge révolu, non ancrée dans la modernité ou dans l'idée de progrès...

alterre propre!»

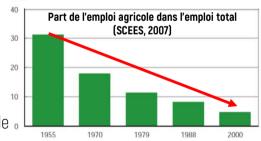
franche-comté

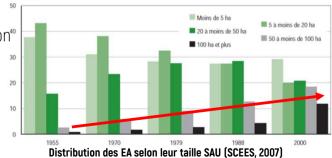








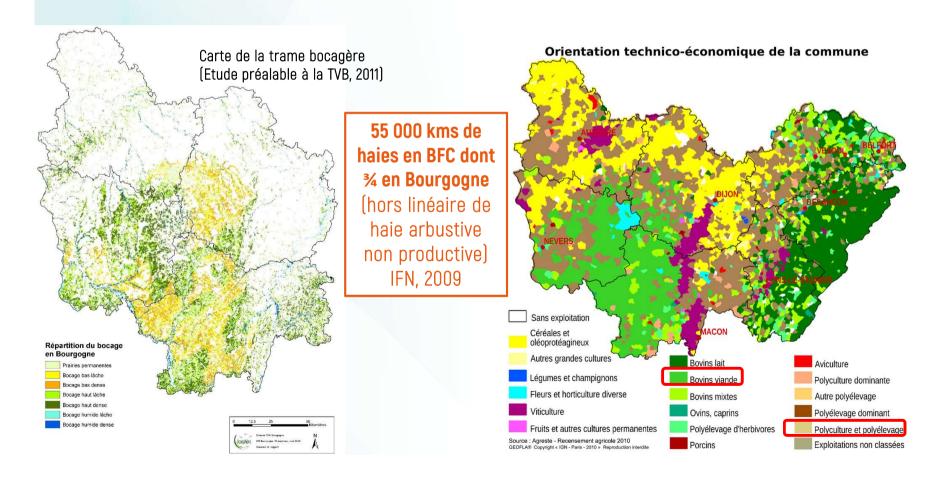






La haie et le bocage structurent encore le territoire

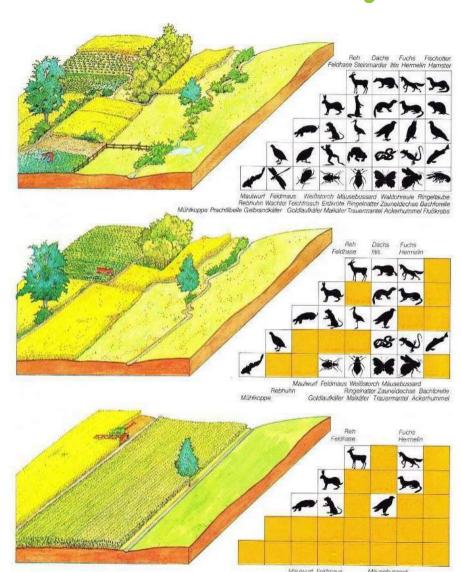
Un bocage principalement **associé aux zones d'élevage bovin viande** (Brionnais, Charolais, Sologne Bourbonnaise, Clunisois, Morvan, Nivernais, Autunois, Puisaye, Auxois) **et bovin lait** (Bresse)





Une biodiversité qui varie selon la structure du bocage

- La haie est un écotone = milieu de transition entre plusieurs écosystèmes (effet lisière) offrant une grande diversité d'habitats (si 3 strates arborée, arbustive et herbacée)
- La biodiversité des haies et du bocage est riche et diversifiée (beaucoup d'espèces différentes et d'individus par espèce)
 - > 600 espèces végétales recensées dans les haies
 - ➤ En Bretagne, 100 couples d'oiseaux / 10 ha dans le bocage contre 50 couples / 10 ha dans la forêt
- Pas de plantes ou d'animaux vertébrés typiques du bocage (Toutes les espèces que l'on retrouve dans les haies se retrouvent dans les milieux environnants et a une double origine :
 - ➤ Forestière, le bocage pouvant être des reliques de massif forestier, c'est pourquoi on retrouve notamment des oiseaux de la famille des sylvidés
 - ➤ Milieux ouverts (prairie ou openfield) comme certains rapaces (ex : faucon crécerelle ou buse variable qui ont besoin de zones ouvertes pour chasser)
- En revanche, certains insectes sont inféodés au bocage en particulier des coléoptères : (ex : Grand Capricorne, Pique-Prune)
- ⇒ Peu d'explosions démographiques grâce à la grande diversité de proies et de prédateurs comparé aux openfields





Quelques espèces végétales associées...

Les arbres: hauteur à l'âge adulte de 6 à 7 m jusqu'à de 30 m

Nom français	Nom scientifique
Aulne glutineux	Alnus glutinosa
Cerisier à grappe	Prunus padus
<u>Charme</u>	Carpinus betulus
<u>Châtaignier</u>	Castanea sativa
Chêne pédonculé	Quercus robur
Chêne pubescent	Quercus pubescent
Chêne sessile	Quercus petraea
<u>Cormier</u>	Sorbus domestica
Frêne commun	Fraxinus excelsior
Frêne oxyphylle	Fraxinus angustifolia
<u>Merisier</u>	Prunus avium
<u>Néflier</u>	Mespilus germanica
<u>Noyer</u>	Juglans regia
Orme champêtre	Ulmus minor
Peuplier noir	Populus nigra
Poirier sauvage	Pyrus pyraster
Pommier sauvage	Malus sylvestris
Robinier faux-acacia	Robinia pseudoacacia
Saule blanc	Salix alba
Saule marsault	Salix caprea

Les lianes: plantes grimpantes à tige ligneuse, épiphyte ou capables de s'accrocher à des objets construits ou à des végétaux

Nom français	Nom latin
Lierre commun	Hedera helix
Clématite des haies	Lonicera periclymenum
Chèvrefeuille des haies	Lonicera xylosteum
<u>Houblon</u>	Humulus lupulus



et les herbacées...

Les arbustives : hauteur à l'âge adulte < 6 à 7 m

Nom français	Nom latin
Aubépine à deux styles	Crataegus laevigata
Aubépine monogyne	Crataegus monogyna
Bourdaine	Frangula alnus
Cerisier de Sainte Lucie	Prunus mahaleb
Cytise à grappes	Laburnum anagyroides
Erable champêtre	Acer campestre
<u>Houx</u>	llex aquifolium
Néflier	Mespilus germanica
Nerprun purgatif	Rhamnus cathartica
Noisetier	Corylus avellana
Osier rouge	Salix purpurea
<u>Prunellier</u>	Prunus spinosa
Saule à trois étamines	Salix triandra
Saule cendré	Salix cinerea
Saule pourpre	Salix purpurea

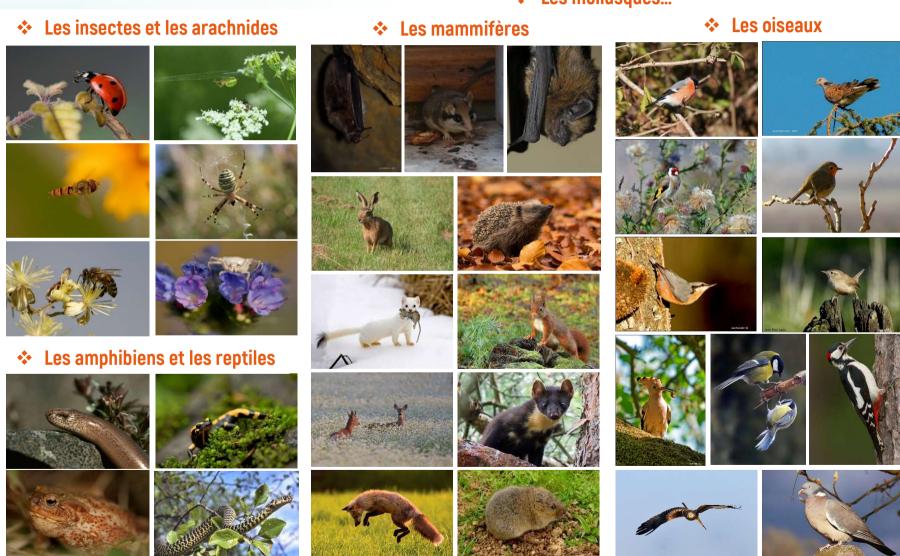
❖ Les lianes : hauteur < 2 à 4 mètres</p>

Nom français	Nom latin
Ajonc d'Europe	Ulex europaeus
<u>Buis</u>	Buxus sempervirens
Cornouiller mâle	Cornus mas
Cornouiller sanguin	Cornus sanguinea
<u>Eglantier</u>	Rosa canina
Epine vinette	Berberis vulgaris
Fusain d'Europe	Evonymus europeaus
<u>Genêt à balai</u>	Cytisus scoparius
Genévrier commun	Juniperus communis
Groseillier à maquereau	Ribes uva-crispa
Groseillier rouge	Ribes rubrum
Groseillier sauvage	Ribes alpinum
Ronce commune	Rubus fruticosus
Sureau à grappes	Sambucus racemosa
Sureau noir	Sambucus nigra
Troène commun	Ligustrum vulgare
Viorne lantane	Viburnum lantana
Viorne obier	Viburnum opulus



Quelques espèces animales associées...

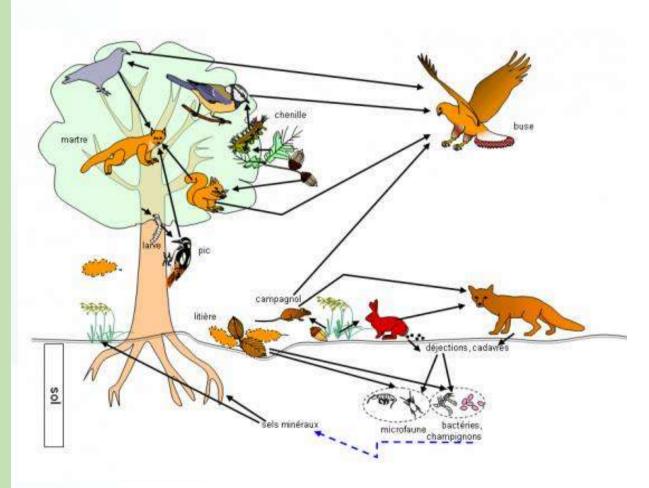
Les mollusques...





La biodiversité à la base des services écosystémiques

- ❖ Les inter-relations entre les individus d'une même espèce et d'espèces différents contribuent sont à la base du fonctionnement des écosystèmes.
- Plus il y a d'individus et d'espèces différents, plus l'écosystème est stable. Plus il est stable, plus il est capable de rendre des services écosystémiques dont nous bénéficions (nourriture, régulation du climat, épuration de l'eau...)
- A l'inverse, plus la biodiversité est dégradée, moins il est stable (et donc résilient) et moins il est capable de rendre des services écosystémiques dans la durée.
- Les services écosystémiques ne sont pas systématiquement, et toujours imparfaitement, substituables par des artefacts
- ⇒ La biodiversité nous indispensable (bien être, économie...)





Les 3 types de services rendus par la haie et le bocage

SERVICES DE RÉGULATION

SERVICES D'APPROVISIONNEMENT

Régulation des eaux de ruissellement contre les inondations

Protection des sols contre l'érosion hydraulique

Clôture des animaux d'élevage Production de bois d'œuvre Production de fruits destinés à l'alimentation

Épuration des eaux polluées (nitrates, pesticides, métaux lourds, etc.)

Protection des cultures, des animaux et des bâtiments d'élevage contre les contraintes micro-climatiques Biens et services rendus par le bocage



Production de bois de chauffage (bûches et plaquette bois énergie)

Sentiment d'appartenance à un territoire, à une culture locale ou régionale

Régulation des ravageurs de cultures par les auxiliaires

Abris et corridors pour la flore et la faune

Délimitation des propriétés la construction de l'identité paysagère de produits de qualité (AOC)

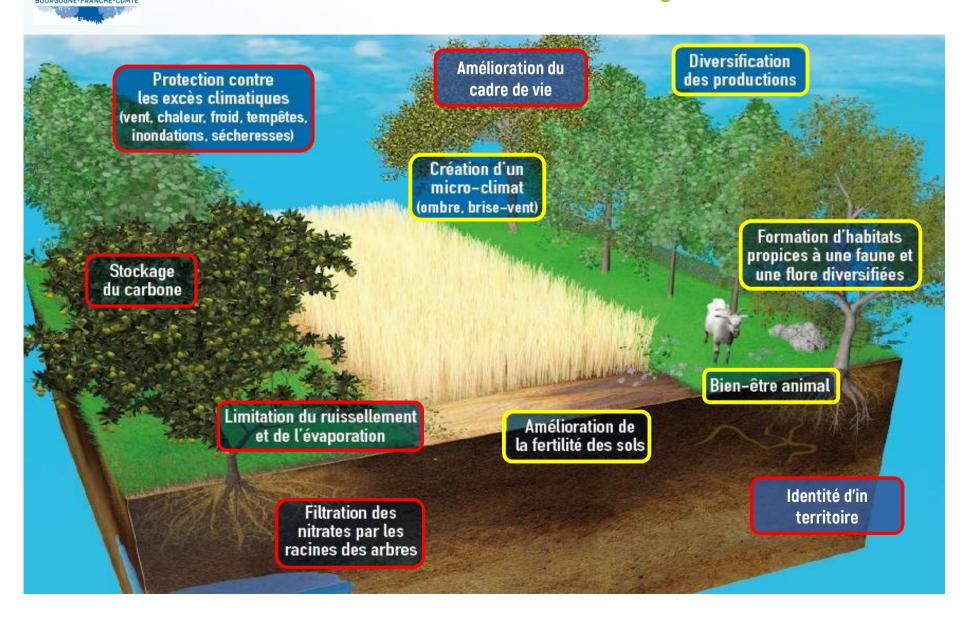
Agrément et écotourisme

()

SERVICES CULTURELS



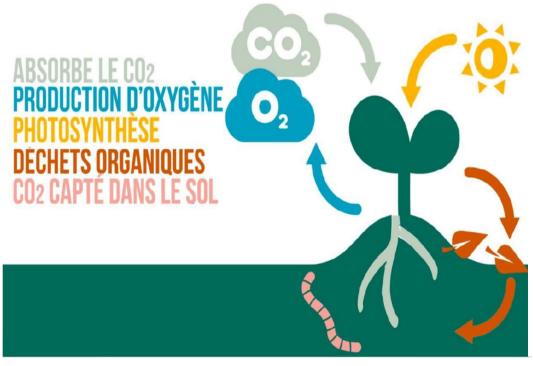
Des services rendus à la collectivité et aux agriculteurs à valoriser!





Des services rendus à la collectivité et aux usagers... à valoriser!

- Les haies sont une solution d'atténuation car elles séquestrent du carbone atmosphérique dans la biomasse ligneuse et le sol
 - ⇒ 1 km de haie (110 m3 de bois sur pied) stocke 135 TCO2 eq (sol + végétation) soit 36,5 T de carbone stocké
 - ⇒ 1 km de haie séquestre chaque année entre 0,5 et 0,9 TCO2 eq



Selon Scénario Afterres2050 (SOLAGRO, 2016):

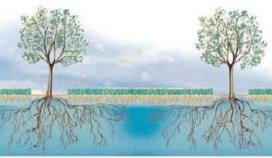
- Maintenir l'existant : 750.000 km de haie et 770.000 ha de bosquets
- Implanter 750.000 km de haies entre 2010 et 2050
- Planter 3 millions d'ha d'agroforesterie (soit 10% de la SAU)
- Soit un rythme de plantation de 25.000 km de haie et 100.000 ha d'agroforesterie par an entre 2020 et 2050
- ⇒ Cela permettrait un stockage de 64 MtCO2 (haie) et 101 Mt CO2 (agroforesterie) soit une moyenne sur la période de 5,5 MtCO2/an
- ⇒ Soit 11% des émissions de l'agriculture en 2050



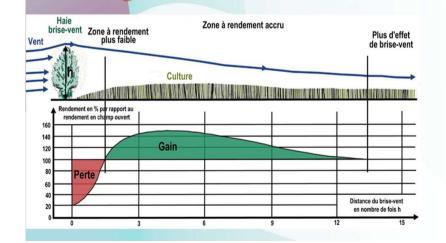
Des services rendus à la collectivité et aux usagers... à valoriser!

- Du point de vue agronomique, les haies diminuent la production sur les quelques mètres au bord de la parcelle, surtout pour les bordures d'exposition Nord.
- ❖ Mais:
 - Elles augmentent la rugosité du paysage. Cet effet brise-vent permet de diminuer la force des vents à l'échelle d'un bassin agricole
 - Elles protègent les cultures des intempéries (verse) et abritent le bétail (aide au métabolisme contre la chaleur ou le froid).
 - Elles limitent l'évapotranspiration => Service qui va prendre de la valeur avec le CC (sécheresse)
 - Elles abritent et nourrissent les auxiliaires des cultures.
 - Elles sont source de matière première et permettent de diversifier la production de l'exploitation (bois-énergie, bois d'œuvre, bois paillage, bois raméal fragmenté...)
 - En plus d'éviter le stress hydrique des cultures, elles n'entrent pas directement en compétition avec celles-ci, puisque le système racinaire des arbres prospecte une zone du sol plus profonde

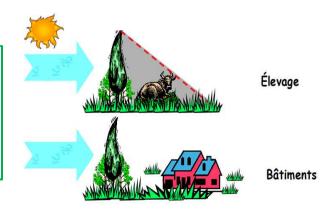
Figure 1 - La compétition pour l'eau oblige les arbres à s'enraciner profondément. Il se crée un filet racinaire, favorable à l'alimentation en eau profonde des arbres, mais qui permet aussi de limiter les fuites de nitrates et qui favorise le stockage du carbone en profondeur



ource : Dupraz et Liagre, 2008, dessin de Girardin N.



Les haies sont une solution d'adaptation au changement climatique





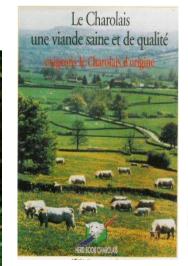
Des services rendus à la collectivité et aux usagers... à valoriser!

Le bocage contribue à la construction de l'identité et à l'économie d'un territoire

LE CHAROLAIS-BRIONNAIS EST CANDIDAT AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO















Comment préserver la haie et le bocage ?

Les outils réglementaires ou contractuels

- Les protections réglementaires qui découlent d'instruments de droit public
 - Classement via les documents d'urbanisme
 - Pour les communes couvertes par PLU :
 - o Classement en **espaces boisés classés** (L. 130-1 du code de l'urbanisme)
 - o ou **Identification des éléments de paysage à protéger**, à mettre en valeur ou à requalifier (L. 123-1-7° du CU)
 - > Pour les communes non couvertes par un PLU (commune avec carte communale ou soumise au RNU) :
 - o Identification des éléments présentant un intérêt patrimonial ou paysager par une délibération du conseil municipal prise après enquête publique (article R. 421-23 du CU)
 - Ces 3 dispositifs obligent à faire précéder d'une déclaration préalable les coupes ou abattages d'arbre ou les travaux ayant pour effet de modifier ou de supprimer les éléments de paysage (haie, arbre, bosquet, bois)
 - **Directives de protection et de mise en valeur des paysages** (décret en Conseil d'Etat) : s'applique sur « tout ou partie du territoire d'une ou plusieurs communes » à l'initiative de collectivités territoriales ou des services de l'Etat
 - **APPB** (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) : toute intervention qui entraînerait la destruction des haies et les boisements linéaires est soumise autorisation préfectorale
 - Protection au titre des sites et monuments naturels : site inscrit (déclaration) ou site classé (autorisation ministérielle)
- alter protection préfectorale des boisements linéaires, haies et plantations d'alignement : décision préfectorale bourgo qui peut soit prendre la forme d'un arrêté autonome, soit s'intégrer à une procédure d'aménagement foncier franche compté



Comment préserver la haie et le bocage ?

Les outils réglementaires ou contractuels

Les protections conventionnelles ou contractuelles

- Bail rural à clauses environnementales (pour les propriétaires privés et agriculteurs)
- Chartes des Parcs Naturels Régionaux et chartes forestières
- Via la PAC :
 - 1er Pilier: Les exploitants agricoles qui bénéficient d'au moins une de ces aides communautaires (paiements découplés, aides couplées pour des animaux ou des végétaux, ICHN, MAEC, agroforesterie) sont soumis au respect de règles en matière d'environnement, de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE), de santé (santé publique, santé des animaux, santé des végétaux) et de bien-être des animaux (=Conditionnalité)

 Parmi ces règles:
 - ✓ Maintien des éléments pérennes du paysage (haies, bosquets, mares) au titre de la BCAE 7 c'est-à-dire des :
 - ⇒ haies : largeur < 10 m, pas de discontinuité > 5 m
 - ⇒ bosquets et mares entre 10 et 50 ares
 - ✓ Taille des haies et des arbres interdite entre le 1er avril et le 31 juillet.
 - 2ème Pilier: MAEC (mesures agri-environnementales et climatiques): Engagements unitaires LINEA
 - ✓ EU LINEA_01 : Entretien de haies localisées de manière pertinente (montant plafond : 0,90 €/ml/an)
 - ✓ EU LINEA_02 : Entretien d'arbres isolés ou en alignements (montant plafond : 19,80 €/arbre/an)
 - ✓ EU LINEA_03 : Entretien des ripisylves (montant plafond : 1,50 €/ml/an)

Aides de la Région Bourgogne-Franche-Comté :

Appel à Projets « Bocage et Paysages »

Aider à la replantation de haies et de bosquets dans le cadre de travaux connexes aux AFAF Plan de gestion bocager



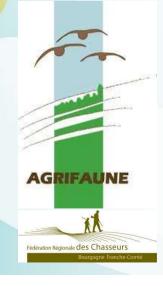
franche-comté

Comment préserver la haie et le bocage?

En donnant envie par la valorisation économique des services écosystémiques

Valoriser le service de production de bois

- Bois-énergie, Bois-paillage, Bois raméal fragmenté, Bois d'œuvre
- Un regain d'intérêt pour la profession agricole (ex : GIEE Pays d'Or, GIEE Paillobois) et certaines collectivités désireuses de valoriser leurs ressources naturelles locales (ex : Pays de la Bresse) pour :
 - ⇒ Diminuer ses charges liées aux coûts de l'énergie fossile (fioul, gaz...) et fissile
 - ⇒ Diversifier ses sources de revenus
 - ⇒ Faire face à la pénurie de paille (sécheresses dues au changement climatique)
- Exemples de programmes portés par des membres du réseau (ex : FDC 71, Chambre d'agri 58)







Comment préserver la haie et le bocage ?

En donnant envie par la valorisation économique des services écosystémiques

Valoriser le service de séquestration carbone / Cas du projet



Porteurs:

Chambre agri Pays de la Loire, ADEME, CCI, INRA, Plusieurs Communauté de communes

Objectifs:

- Valoriser le service de séquestration de carbone rendus par les haies pour limiter les impacts des gaz à effet de serre et atténuer les CC et ses effets
- > Aider les agriculteurs à gérer durablement les haies de leur territoire

Mécanismes:

- ➤ Le C séquestré certifié par l'autorité environnementale donne droit à des crédits carbone qui peuvent être échangés dans le cadre d'un marché carbone volontaire
- Les entreprises et les collectivités peuvent participer à ce marché dans le cadre de leurs démarches environnementales (RSE, PCAET, Agenda 2030...)





Pour conclure

- Un patrimoine naturel et culturel remarquable caractéristique de certains paysages de la région
- Un patrimoine qui a beaucoup régressé en 60 ans, qui est encore relativement bien présent notamment dans les territoires d'élevage mais qui continue à reculer
- Pourtant, c'est un patrimoine qui présente de nombreux avantages pour la collectivité (ex : préservation de la ressource en eau) et certains acteurs économiques (agriculteurs, professionnels du tourisme...)
- Le maintien de ce **capital** pour les territoires passera par **SA REVALORISATION** (ex : filière bois énergie, plaquettes bois pour le paillage, crédits carbone...) par ceux qui l'entretiennent (agriculteurs, communes) et ceux qui en profitent
 - ⇒ CONVAINCRE plutôt que CONTRAINDRE
 - ⇒ Développer l'économie du carbone vert ou « bioéconomie »



Rencontres Bocages et Haies 40 ans du CAUE 58

LEGTA de Challuy - 14 novembre 2019











REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

